



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1110
Montréal (Québec) H2K 3S7

Votre référence :

Notre référence : 1803 138

29 juin 2018

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) concernant différents documents.*

Monsieur,

À la suite de vos précisions obtenues le 22 mars 2018, nous avons complété l'étude de votre demande visant à obtenir différents documents administratifs, soit copie de :

- 1. La première page de chacune des 95 politiques de gestion ayant des références COMM, DIR. GEN ou OPER. GEN :**

Afin de répondre à votre besoin, nous vous transmettons le titre de chacune des politiques de gestion visées par votre demande :

COMM. :

- Diffusion d'information aux médias;
- Décès;
- Emblème de la Sûreté;
- Demande de soutien audiovisuel;
- Communication des activités de la Sûreté aux comités de sécurité publique et aux élus.

DIR. GÉN. :

- Port de l'uniforme et tenue vestimentaire;
- Politique de gestion, communiqué, instruction, formulaire, document de référence;
- Affichage à l'intérieur des unités et dans les aires de circulation;
- Dépenses secrètes;
- Décès d'une personne, blessure grave ou blessure par arme à feu lors d'une intervention policière ou d'une détention;
- Location de véhicules;

- Accès à un document et/ou à des renseignements personnels;
- Demandes reçues par l'entremise du site Internet de la Sûreté;
- Modification rattachée au mandat ou à la structure d'une unité administrative;
- Intervention post-traumatique;
- Contrôle et utilisation du bâton télescopiques;
- Contrôle, entreposage, manipulation et utilisation de l'arme à impulsions électriques (AIE);
- Habilitation sécuritaire et vérifications d'antécédents;
- Reproduction d'un document non normalisable;
- Dépôt en personne d'une nouvelle demande de permis d'armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées dans les postes de police;
- Utilisation et administration du jeton de sécurité;
- Port, manipulation et utilisation d'une arme à feu;
- Contrôle, entreposage, manipulation et utilisation des irritants chimiques;
- Contrôle, entretien et entreposage des armes à feu utilisées par la Sûreté;
- Demande de carte professionnelle;
- Plan de lutte contre l'intimidation des élus;
- Gestion des documents administratifs;
- Protocole d'entente de service de dépannage routier;
- Oléorésine capsicum en mousse;
- Oléorésine capsicum en jet liquide;
- Apparence physique de l'employé;
- Retrait de l'arme de service;
- Règles de conduite sur l'utilisation des outils de communication électronique;
- Mode d'utilisation et gestion du courriel;
- Politique linguistique de la Sûreté;
- Incivilité, conflit et harcèlement en milieu de travail;
- Protection de l'information;
- Intimidation envers le personnel de la Sûreté;
- Vérifications des informations policières à l'égard des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables;
- Sécurité de l'information;
- Autorisation d'un déplacement à l'extérieur du Québec;
- Présence en cour : témoignage dans une cause civile;
- Présence en cour : témoignage dans une cause criminelle et pénale;
- Boissons alcooliques dans les locaux de la Sûreté;
- Communications des inconduites policières au procureur aux poursuites criminelles et pénales;
- Réalisation de sondage;
- Utilisation des médias sociaux;
- Divulgateion d'actes répréhensibles.

OPER. GEN. :

- L'immunité diplomatique ou consulaire;
- Saisie, conservation et disposition des pièces à conviction;
- Sommation, assignation et avis de cour;
- Contrôle et suivi d'un mandat d'amener, d'arrestation, de dépôt ou d'emprisonnement;
- Intervention auprès d'une personne dont l'état mental présente un danger pour elle-même ou pour autrui;
- Interventions relatives aux armes à feu;
- Vérification de l'identification des véhicules;
- Assistance aux ministères et organismes gouvernementaux;

- Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents;
- Code de procédure pénale;
- Signification d'une sommation assignation et avis de Cour;
- Exécution d'un mandat;
- Manquement aux conditions lors d'une libération accordée par le tribunal;
- Poursuite policière;
- Procédure d'intervention en matière de soutien aux victimes d'actes criminels;
- Disponibilité des officiers désignés de service;
- Demande d'expulsion;
- Intervention impliquant un animal;
- Application informatisée Rapport journalier;
- Mandat de perquisition et télémandat;
- Ressortissants étrangers;
- Recycleurs et commerçants-recycleurs de véhicules routiers;
- Rouleau d'appât;
- Port du dossard de sécurité fluorescent;
- Libération conditionnelle et permis d'absence temporaire;
- Prise de possession d'explosifs;
- Obligations en cas d'arrestation ou de détention et déclaration extrajudiciaire;
- Pouvoirs d'arrestation et mise en liberté en vertu du Code criminel;
- Gestion d'un enregistrement effectué dans un centre de gestion des appels;
- Gestion de l'information obtenue des étudiants rencontrés dans le cadre du programme d'intervention en milieu scolaire;
- Pouvoir de fouille incident à une arrestation ou à une détention aux fins d'enquête;
- Incarcération et garde d'une personne détenue;
- Traitement des appels de service;
- Consentement à une fouille ou à une perquisition d'un lieu sans mandat;
- Circulaire émise par la Sûreté du Québec;
- Processus d'intervention lors d'un décès;
- Activités en relations communautaires;
- Partenariat en matière de prévention;
- Notes du policier;
- Plan de sortie d'un patrouilleur ou d'un enquêteur de poste pour une activité réalisée hors de la couverture radio du RITP;
- Réception et suivi d'une plainte criminelle;
- Intervention sur l'emprise de chemin de fer;
- Plans d'opération Filet I et Filet II;
- Transport d'une personne sous garde ou non;
- Prise en charge du signal de détresse;
- Saisies des données à l'Index général;
- Saisie et gestion des biens infractionnels et autres types de saisie d'argent;
- Gestion de la relève des centres de gestion des appels.

Veillez noter que les politiques de gestion OPER. GÉN. ne sont pas accessibles puisqu'elles contiennent des procédures opérationnelles d'intervention relatives à des pratiques policières. Quant aux politiques de gestion COMM. et DIR. GEN., nous devons également refuser l'accès à plusieurs de celles-ci puisqu'elles contiennent des renseignements susceptibles d'avoir des incidences sur la sécurité publique (articles 28, 28.1 et 29 de la *Loi sur l'accès*). En effet, ces documents contiennent des renseignements réservés à l'usage exclusif des policiers, dont l'utilité serait mise en péril si le public savait de quelle façon contrecarrer les méthodes de travail policières.

Par conséquent, afin d'accélérer le traitement associé à votre demande d'accès, nous vous invitons à sélectionner les politiques de gestion qui vous intéressent afin que nous puissions évaluer si elles sont accessibles ou si elles sont visées par l'une des restrictions au droit d'accès.

2. Guides du formateur concernant les différentes techniques en matière de contrôle de foule :

Nous ne pouvons vous transmettre les renseignements reliés à ces opérations de contrôle de foule puisque ces techniques s'inscrivent dans un plan d'action destinées à la protection d'un bien ou d'une personne et une divulgation aurait pour effet d'en réduire l'efficacité (articles 28 et 29 de la *Loi sur l'accès*).

3. Lieux et dates de chaque pratique de contrôle de foule organisée par la Sûreté depuis le 1^{er} janvier 2012 :

À cet effet, nous vous transmettons un tableau faisant état des formations en maintien et rétablissement de l'ordre (MRO) des policiers ainsi que les requalifications pour la période demandée qui ont été répertoriées.

4. Budget de la Sûreté concernant les dépenses prévues pour le sommet du G7 :

Quant à cet aspect, cette information a déjà été fournie en réponse à une demande d'accès qui peut être consultée sur le site Internet du ministère de la Sécurité publique (MSP) dans la section « Diffusion de documents » à l'adresse suivante :

https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/ministere/diffusion/documents_tranismis_acces/2018/126404.pdf

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Émilie Roy

Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Formations en maintien et rétablissement de l'ordre (MRO) - Service d'urgence

Formation initiale			Requalification			
Année	Nbr de formation		Année	Nbr de formation		Endroit
	Printemps	Automne		Printemps	Automne	
2012	1		2012		9	9 districts (voir liste)
2013	1		2013		9	9 districts (voir liste)
2014	1		2014		9	9 districts (voir liste)
2015			2015		9	9 districts (voir liste)
2016			2016			
2017			2017	1	6	Valcartier
2018	1		2018			

Liste des 10 districts
Abitibi
Côte-Nord
Estrie
Gaspésie
Mauricie / Centre du Québec
Montérégie
Outaouais
Québec
Saguenay

Source: Direction des mesures d'urgence, Sûreté du Québec
Mise à jour: 10 mai 2018